

Collège Les Salières
Avenue de Philippsburg
17410 St Martin de Ré
Téléphone : 05 46 09 42 91
Mél : ce.0171034G@ac-poitiers.fr

Madame, Monsieur,

Vous sollicitez pour votre enfant une demande d'admission en Section Sportive Beach Volley pour la rentrée 2021.

La procédure d'admission comporte, dans un premier temps l'examen du dossier de candidature ci-joint qui doit être complété et retourné à l'accueil du collège Les Salières **avant le 7 mai 2021**.

L'admission définitive sera prononcée par une commission constituée du chef d'établissement, du professeur coordonnateur et de l'éducatrice sportive, après examen des dossiers.

La décision vous sera communiquée par courrier.

Pièces à joindre au dossier :

- Le **dossier** dûment complété (pages 4 et 5).
- L'**autorisation parentale** pour participer à la journée de détection (page 6).
- Les **engagements relatifs à la charte** (page 9)
- Une **lettre de motivation** de l'élève.
- Pour les élèves non scolarisés au collège Les Salières en 2020-2021 : une photocopie des deux premiers **bulletins trimestriels** de l'année en cours.

1. Le calendrier de recrutement

Retour des dossiers au collège **Vendredi 7 mai 2021** délai de rigueur

Journée de détection des candidats **Date prévue : Samedi 15 mai au matin au collège les Salières (si possible en raison du contexte sanitaire particulier)**

Envoi des notifications d'admission **mi-juin**

2. Les études

Les élèves de la section sportive ont les mêmes horaires que ceux des autres classes pour l'ensemble des disciplines. La langue vivante 1 est l'anglais, la langue vivante 2 est l'allemand ou l'espagnol; l'aménagement de l'emploi du temps ne laisse pas suffisamment de créneaux horaires pour suivre une option facultative hormis la classe bilingue.

3. La pratique sportive

Le professeur d'éducation physique et sportive, responsable pédagogique de la section, assure la coordination des activités scolaires et sportives.

Chaque semaine, des créneaux horaires sont libérés à raison de 3 heures par semaine pour être consacrés à l'entraînement du beach volley, sous la responsabilité d'un éducateur sportif titulaire du Brevet d'Etat :

Ces activités se déroulent sur les terrains de beach volley du collège et dans le complexe sportif Marcel Gaillard de Saint Martin de Ré.

Par ailleurs, l'élève suit les heures d'éducation physique et sportive comme tout collégien.

L'adhésion à l'Association Sportive du Collège Les Salières n'est pas obligatoire, mais vivement conseillée (coût : environ 15 euros).

L'adhésion au Ré Beach Club est automatique, sans obligation de participer aux entraînements et aux compétitions.

4. La vie scolaire

Le maintien en Section Sportive Beach Volley est subordonné à un travail scolaire assidu et au respect du règlement intérieur de l'établissement.

Un comportement inadapté, la violence verbale ou physique, un manque de respect seront sanctionnés.

L'adhésion à la charte de la section sportive est obligatoire (pages 7, 8 et 9)

5. Les débouchés à l'issue de la section sportive

Les élèves de la section sportive sont orientés en fin de 3^{ème} selon les procédures ordinaires et en fonction de leurs résultats scolaires, vers un lycée général ou un lycée professionnel.

Après la 3^{ème}, ils ont la possibilité d'aller, si les niveaux, scolaire et sportif (beach volley et volley-ball) le permettent :

- Au lycée de la Venise Verte à Niort, en section sportive.
- Éventuellement vers un autre établissement d'une autre académie.
- Au pôle espoir rétais dès la rentrée 2022 pour les élèves sélectionnés dès la 4^{ème}.

6. L'admission

Le recrutement se fait pour un cycle de quatre années à partir de l'année de 6^{ème}. Pour un élève ne relevant pas du secteur scolaire du collège Les Salières, l'admission se fait avec dérogation.

Sur le plan scolaire :

Un niveau scolaire convenable ainsi que le comportement général seront appréciés par une commission de recrutement au travers du livret scolaire de primaire ou des bulletins trimestriels.

Sur le plan médical :

Une visite médicale peut-être organisée dans l'année au sein du collège par l'infirmière scolaire, en cas de problème ou pour conseil, le Docteur Franck Victor est le médecin intervenant spécialisé en médecine sportive.

7. Le calendrier de sélection

Pour les futurs élèves de 6^{èmes} et de 5^{èmes} la sélection se déroulera au Collège Les Salières le Samedi 15 mai de 9h à 10h et pour les futurs élèves de 4^{èmes} et de 3^{èmes} la sélection se déroulera de 10h30 à 11h30.

Le jury sera composé du professeur coordonnateur du collège, de l'éducatrice sportive du club et présidé par le chef d'établissement.

SECTION SPORTIVE BEACH VOLLEY

DOSSIER DE CANDIDATURE A RENVOYER AU COLLEGE AU PLUS TARD LE 7 MAI 2021

Cochez la case qui vous concernera à la rentrée 2020

6^{ème} 5^{ème} 4^{ème} 3^{ème}

État Civil de l'élève :

Nom : Prénom :

Date de naissance : Sexe : F M (1)

Établissement scolaire fréquenté en 2019-2020 :

Êtes-vous licencié dans un club de beach volley cette année ? Oui Non
(1)

Si oui, lequel ?.....

Responsable Légal n° 1

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. domicile : Tél. port. :

Adresse e-mail :

Responsable Légal n° 2

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. domicile : Tél. port. :

Adresse e-mail :

4Candidature en section sportive Beach Volley – Collège Les Salières de Saint Martin de Ré

Demande l'inscription de mon enfant en section sportive beach volley.

A, le 2021

Signature du représentant légal 1
légal 2

Signature du représentant

Parcours Sportif de l'élève

Activité sportive pratiquée	Forme de pratique (club, stage, loisirs)	Dates – Durée fréquence d'entraînement	Niveaux, résultats, diplômes

Avis

Professeur des Ecoles ou Professeur Principal,
Niveau scolaire, travail, autonomie, comportement général

Nom, Prénom :

Signature :

Professeur d'Education Physique et Sportive :
Vie en groupe, comportement, respect d'autrui, adaptabilité

Nom, Prénom :

Signature :

Saint Martin de Ré, le

Visa du chef d'établissement :

Collège Les Salières
Avenue de Philippsburg
17410 St Martin de Ré
Téléphone : 05 46 09 42 91
Mél : ce.0171034G@ac-poitiers.fr

SECTION SPORTIVE – BEACH VOLLEY

AUTORISATION PARENTALE

POUR PARTICIPER A LA JOURNEE DE DETECTION

Samedi 15 mai

NIVEAUX 6^{ème} et 5^{ème} 9h à 10h

NIVEAUX 4^{ème} et 3^{ème} 10h30 à 11h30

Je soussigné,

M.....

Représentant légal de l'élève :

.....

Niveau :

6^{ème}

5^{ème}

4^{ème}

3^{ème}

Autorise mon enfant à participer à la journée de détection qui aura lieu au collège Les Salières.

A _____, le

Signature

(représentant légal)

6Candidature en section sportive Beach Volley – Collège Les Salières de Saint Martin de Ré

CHARTE DE LA SECTION SPORTIVE BEACH VOLLEY Collège Les Salières

L'engagement pris est un engagement à respecter toute la durée où tu seras membre de la section sportive du collège.

Textes officiels - BO n° 47 du 26/12/1996

« La section sportive procure aux élèves volontaires la possibilité de bénéficier d'un entraînement plus soutenu dans une discipline sportive de leur choix tout en suivant une scolarité normale ».

Charte des sections sportives scolaires

Art 2 : elle offre à des élèves motivés un complément de pratique sportive approfondie, en liaison avec les organes fédéraux.

Art 3 : elle permet de motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser et d'être valorisés dans le sport qu'ils affectionnent, de développer le goût de l'effort et de mesurer les conséquences d'un travail suivi et régulier, d'acquérir une culture d'équipe et de vivre dans le cadre d'une scolarité collective, de les aider à évoluer dans une bonne hygiène sportive et de vie quotidienne et d'adopter des comportements de sécurité pour eux mêmes et pour les autres.

Art 6 : la responsabilité de la section sportive scolaire est confiée à un enseignant d'EPS du « collège Les Salières », Madame Vanessa FROUMEAU.

S'inscrire dans une section sportive c'est :

Venir au collège pour y suivre des études et en accepter le règlement intérieur.

Témoigner d'une réelle volonté de s'affirmer à la fois dans des études et le sport. Vous devez être intimement convaincu que votre réussite dans un domaine est étroitement liée à votre réussite dans l'autre.

Respecter les règles de fonctionnement de la collectivité. Être membre d'une section sportive n'induit aucun droit particulier, aucun traitement préférentiel. Cela suppose le respect des horaires et de l'organisation qui régissent la vie du collège (cours, self, contrat de vie scolaire...).

L'ETABLISSEMENT S'ENGAGE :

Sur le plan sportif :

A assurer 2 entraînements aux élèves sur les créneaux horaires définis.

A Permettre un encadrement sportif assuré par un cadre technique Breveté d'Etat, (BEPEJEPS) Madame Maël de KERGRET et Loic de KERGRET

A Mettre à disposition des élèves du matériel pédagogique et des infrastructures permettant un travail de qualité.

Sur le plan scolaire :

A assurer aux élèves une scolarité identique à celle des autres élèves.

A assurer un suivi scolaire au quotidien et proposer une remédiation en cas de difficultés.

Sur le plan médical:

Une visite médicale peut-être organisée dans l'année au sein du collège par l'infirmière scolaire.

L'ELEVE S'ENGAGE :

Sur le plan scolaire :

A fournir un travail scolaire régulier et sérieux.

A avoir un comportement respectueux et responsable au sein de l'établissement, à l'égard de tous les membres de la communauté éducative.

Tout manquement concernant le travail scolaire et l'attitude au sein de l'établissement peut entraîner une exclusion temporaire, voire définitive de la section sportive.

Sur le plan sportif :

A Participer de façon assidue aux entraînements, être licencié UNSS et participer aux compétitions.

A Prendre soin de sa tenue et avoir ses chaussures lors des entraînements, prendre soin du matériel mis à disposition.

A Prévenir et justifier ses absences.

Tout manquement concernant l'attitude et l'investissement sur le plan sportif peut entraîner une exclusion temporaire voire définitive de la section sportive.

Sur le plan médical :

Justifier par un certificat médical ses dispenses et inaptitudes.

Tout manquement concernant des absences non justifiées lors des entraînements peut entraîner une exclusion temporaire voire définitive de la section sportive

LA FAMILLE S'ENGAGE :

A suivre régulièrement le travail scolaire de son enfant et assister aux réunions parents/professeurs.

EN CONCLUSION :

Je m'engage à suivre assidûment les enseignements de la section et à participer aux entraînements.

Je m'engage en outre à être ponctuel, assidu et attentif en classe, à faire régulièrement le travail demandé par les professeurs et à respecter les délais impartis.

Je m'engage aussi à être irréprochable dans mon comportement, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du collège.

Si ces engagements n'étaient pas tenus, le contrat moral me liant à la section sportive serait rompu. Le collège se réserverait alors le droit de sanctionner des comportements contrevenant à l'esprit sportif.

Outre les sanctions prévues par le règlement intérieur, le collège pourrait être conduit à prononcer ma suspension temporaire ou définitive de toute pratique sportive (entraînements et compétitions) dans le cadre de la section.

ENGAGEMENTS

NOM :	PRENOM :	CLASSE :
Signature de l'élève :	Signature des parents :	
Signature du chef d'établissement :		